

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 17 (1932)  
**Heft:** 4

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

## Le Curé-doyen Waldesbühl

pionnier du mouvement raiffeiseniste argovien,  
vient de mourir

Impitoyable, la mort fait aussi des ravages dans nos rangs.

A Wettingen est décédé subitement, le 18 février dernier, à l'âge de 67 ans, le curé-doyen Jules *Waldesbühl*, pionnier du mouvement raiffeiseniste argovien et président de la Fédération des Caisses de ce canton. Son ensevelissement eut lieu à Wettingen, où il exerça son pieux ministère pendant plus de 30 années, en présence d'une foule nombreuse et recueillie, et de délégations de la Fédération cantonale et de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen.

Les délégués romands qui assistèrent au congrès de 1930, à Aarau, se souviendront certainement encore de la figure joyeuse et ouverte du doyen *Waldesbühl* qui avait souhaité, lors de la soirée de réception et lors du banquet, en des termes chaleureux et si élevés, la bienvenue aux participants sur le sol argovien. C'est cette figure caractéristique qui vient de disparaître.

Doué d'une belle intelligence, sachant allier adroitement à un grand idéal une juste conception des besoins matériels, *Waldesbühl* fut l'un de ces nobles prêtres dont la vie entière n'est qu'abnégation et dévouement pour Dieu et pour leurs semblables. La haute conception qu'il s'était faite de son activité pastorale et l'intérêt profond qu'il portait aux questions sociales et d'intérêt public devaient ouvrir de suite devant lui un champ d'activité considérable qu'il défricha avec une ardeur admirable et un complet esprit de sacrifice. De constitution robuste, opiniâtre, le curé *Waldesbühl* avait un caractère jovial, cachant, sous une écorce parfois un peu rude, une âme noble entre toutes et un cœur sensible, plein de compréhension pour les besoins du peuple. Il fut toujours l'ami du pauvre, le soutien du faible et le défenseur de l'opprimé. Il est naturel que l'idée de Raiffeisen devait de suite enthousiasmer une semblable nature, car cette

idée ne réalise-t-elle pas en effet l'idéal pour un véritable ami de la classe agricole et modeste ?

Peu de temps après son installation à Wettingen, le curé *Waldesbühl* fonda dans sa paroisse, en 1903, à l'issue d'une conférence donnée par le curé *Traber*, notre vénéré pionnier, la première des Caisses Raiffeisen argoviennes. S'il est aisé aujourd'hui de fonder une semblable Caisse, tel n'était pas le cas à l'époque, et il fallait au jeune curé une bonne dose de confiance en soi pour marcher de l'avant. Il réussit brillamment parce qu'il savait qu'il luttait pour une chose noble et utile et parce qu'il avait placé toute sa confiance en Dieu et dans l'esprit de fidélité et d'entraide mutuelle de ses paroissiens. Dès la fondation jusqu'en 1931, il fonctionna comme secrétaire du Comité de direction de la Caisse de Wettingen, travaillant inlassablement au développement et à la prospérité de son œuvre. Lorsque cette première Caisse argovienne commença son jubilé en 1928, elle avait déjà 1,2 millions de francs de chiffre de bilan, et 50 mille francs de réserves.

Mais le curé *Waldesbühl* ne borna pas son activité au cercle restreint de sa paroisse. Par des publications et par la parole, il propagea l'idée de Raiffeisen dans tout le canton d'Argovie et la plupart des 30 Caisses qui se constituèrent jusqu'en 1920 sont plus ou moins son œuvre. Comme les Caisses se multipliaient rapidement et que l'antagonisme de certains milieux commençait à se manifester plus âprement contre le mouvement nouveau, en homme prudent et prévoyant, le curé *Waldesbühl* songea qu'une concentration des efforts était nécessaire et il constitua ainsi, en 1913, la Fédération des Caisses argoviennes, dont il assumait la présidence dès le début jusqu'à sa mort. L'interdiction des placements de fonds communaux et pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen prononcée arbitrairement par le Gouvernement rendait la coordination des efforts particulièrement nécessaire. Avec ténacité et beaucoup de doigté, le président *Waldes-*

*bühl* lutta pour obtenir que les Caisses Raiffeisen fussent traitées sur pied d'égalité avec les autres établissements financiers du canton. On sait qu'après 18 ans de lutte opiniâtre et après avoir porté la chose jusque devant le Grand Conseil (motion *Stutz* et consorts) les Caisses Raiffeisen obtenaient enfin, en 1927, la consécration officielle de leur droit d'existence. Ce succès fut un moment de haute importance, non seulement pour les Caisses argoviennes, mais encore pour le mouvement Raiffeiseniste tout entier. Le président *Waldesbühl* collabora aussi, en 1918, à l'élaboration de l'arrêté cantonal sur la surveillance des Caisses d'épargne, ordonnance dans laquelle l'Union Centrale était pour la première fois chargée du contrôle officiel des Caisses affiliées.

Le curé-doyen *Waldesbühl* fut toujours un chef courageux, au verbe brillant, prompt à la répartie, qui savait toujours donner beaucoup de vie et d'enthousiasme aux réunions qu'il présidait. Il porta également toujours un très vif intérêt aux choses de l'Union Suisse et il fut un participant assidu des premiers congrès qui eurent lieu. Maintes fois, il lui fut donné d'intervenir dans les débats où son avis était toujours hautement apprécié, parce qu'on le savait toujours guidé par le seul souci de l'intérêt général. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, il fut donné au curé *Waldesbühl* de participer encore au congrès d'Aarau, en 1930, où la communauté raiffeiseniste suisse lui rendit un digne hommage de reconnaissance pour son activité bienfaisante.

Nous garderons un souvenir pieux et reconnaissant à la mémoire de ce pionnier de la première heure qui lutta toute sa vie pour répandre l'idée de Raiffeisen et faire triompher notre cause. Le curé *Waldesbühl* nous a tracé une voie et nous a donné un admirable exemple d'abnégation. Le fait que le mouvement raiffeiseniste est aujourd'hui prospère et qu'il est respecté partout aura certainement été pour ce prêtre dévoué et ce philanthrope qui vient de disparaître la plus belle des récompenses qu'il pouvait espérer ici-bas.

## Il faut à nos Associations locales des vrais chefs, des guides

Si nous examinons de près l'œuvre de notre organisation coopérative agricole, nous constatons qu'elle repose sur de nombreux piliers. Chaque coopérative représente un porteur de l'idée coopérative, et dans chaque coopérative il y a des soutiens qui contribuent à la réussite de l'œuvre entière. Si les soutiens dans les diverses coopératives travaillent bien, l'œuvre entière repose sur une base saine. C'est alors un fondement solide sur lequel toute la construction repose d'une manière sûre et stable. Les soutiens dans les diverses coopératives sont en premier lieu ceux qui fournissent le travail, qui font estimer les idées du « père Raiffeisen », le fondateur des sociétés coopératives agricoles, au sein de la coopérative elle-même et notamment au sein de l'organisation entière. Ces soutiens sont le *caissier* et le *président*. Dans beaucoup de cas, la solide construction et le bon développement de la coopérative dépendent de ces deux soutiens. Si ces deux sont de bons et véritables coopérateurs, la coopérative se trouve être entre de bonnes mains.

L'organisation coopérative ressemble à une grande machine. De nombreuses roues marchent l'une dans l'autre et assurent une marche tranquille et sûre. Le caissier également est une de ces roues, mais une des plus importantes, puisque de son travail dépend la marche régulière et sûre de l'œuvre. Il ne suffit donc pas que le caissier soit un bon comptable, mais il doit être un *ouvrier fidèle* au service de sa coopérative. S'il n'est qu'un ouvrier intelligible au service de son organisation, il ne remplit pas ses devoirs comme les a conçus Raiffeisen. Un véritable caissier doit travailler avec son cœur. Avec tout son cœur, il doit s'adonner à sa tâche et remplir les fonctions de sa charge avec *fidélité et dévouement*. Bien entendu, il est payé pour son travail, mais ce dédommagement en argent n'est qu'une bien faible compensation de son travail pénible qu'il fournit pour chacun des membres ainsi que pour l'ensemble de la coopérative. La plupart des caissiers s'en rendent compte et trouvent une compensation dans les liens invisibles mais étroits qui les unissent et les attachent à toutes les coopératives. Le caissier doit être un *modèle de l'esprit et de dévouement de Raiffeisen*, toujours prêt à secourir les membres. S'il en est ainsi, le caissier trouvera de la reconnaissance auprès des membres qui lui témoigneront de l'estime, lui seront fidèles et le soutiendront autant qu'ils le pourront. Cette bonne entente renferme une récompense que l'argent ne peut pas donner.

Les rapports suivis entre caissier et membres font naître d'autres devoirs à la charge du caissier. Il est rare qu'un membre ne vienne auprès de lui que pour régler vite ses affaires. Presque toujours on échange quelques paroles sur d'autres questions. Les coopérateurs voient dans le caissier une personne de confiance et lui demandent *conseil dans toutes les questions possibles de la vie quotidienne*. Le caissier doit savoir apprécier cela et doit être un *conseiller consciencieux*. Scrupuleusement et attentivement, il doit s'occuper de ces questions et examiner soigneusement le conseil qu'il se propose de donner au membre qui s'adresse à lui. Par là, membres et caissier se rapprochent de plus en plus et forment une communauté indivisible. Ces entretiens offrent d'autre part au caissier des occasions pour travailler en silence à *l'extension de la coopérative*, pour gagner de nouveaux membres. Augmentation et renfort de la coopérative ne s'opèrent pas tout seuls, au contraire, souvent il est nécessaire d'effectuer un travail de recrutement acharné. Il est agréable d'avoir dans ce cas la possibilité de faire appel aux membres pour arriver à de nouvelles adhésions. « Votre voisin non plus n'est pas encore membre. Lui avez-vous déjà parlé des idées de notre coopérative ? Racontez-lui donc de nos taux d'intérêts, de nos taux d'intérêts favorables pour les prêts et des prix et marchandises du syndicat rural. Je vous redemanderai à l'occasion. » Si auparavant on a donné à ce membre un bon conseil, il ne refusera pas et en parlera à son voisin. Beaucoup de personnes apprécient les avantages matériels plus que les bons principes. Il faut donc que dans nos coopératives nous gagnions d'abord les personnes pour essayer de les éduquer dans la suite. Même si nous ne réussissons pas à faire avancer tous les membres dans l'esprit de Raiffeisen, nous aurons déjà accompli un bienfait en y amenant quelques-uns. C'est la raison pour laquelle le caissier doit toujours avoir l'œil ouvert et attentif, l'oreille fine et la main prête à saisir pour agir et tenir fermement lorsqu'une occasion se présente.

Dans *la société* également, le caissier trouvera des occasions pour agir sur les membres et pratiquer son action de recrutement. A l'auberge, il peut, d'une façon inaperçue, diriger la conversation de manière à pouvoir aboutir droit au but. Il faut savoir mener la conversation de façon à montrer qu'une union étroite permet de s'opposer plus facilement à l'adversaire. C'est ainsi qu'on arrive aux principes de Raiffeisen et qu'on peut se mettre au travail, car papa Raiffeisen également voulait délivrer ses pauvres concitoyens de la

misère provoquée par les usuriers. Aujourd'hui encore, de pareils usuriers exploitent notre population agricole. Si le cas se présente, le caissier ne doit pas hésiter à publier et à stigmatiser pareil procédé. De cette manière, on réussit également à gagner certains membres et à les aider.

Plus haut nous disions déjà que le caissier doit conseiller et seconder les membres. Il va de soi, bien entendu, qu'il considère la *discrétion absolue*, dans les affaires privées comme *affaire d'honneur*. Au point de vue économique également, le caissier doit être à même de donner des conseils. Nos artisans et ouvriers ont souvent quelque petit champ et veulent en retirer le maximum possible, mais n'en connaissent pas les premières conditions. Ils ignorent même les différentes sortes et matières d'engrais et parlent encore souvent d'engrais blanc et noir. Dans ce cas, le caissier doit pouvoir leur faire comprendre en quelques mots qu'au printemps on ne répand sur la surface des champs que des engrais azotés tandis que les fruits labourés nécessitent en premier lieu des engrais potassiques. Si le caissier est à même de faire cela, il gagnera l'estime, et avec elle viendra la confiance.

Mais le caissier doit également être un *guide indulgent*. Des reproches injustes et peu fondés sont faits souvent. Il voudrait répondre par un mot dur et malgré tout il doit avoir de la patience et user d'indulgence. Le cas échéant et toujours à nouveau il devra démontrer aux membres d'une façon objective et claire qu'ils sont dans l'erreur. Cette tâche est souvent très difficile, mais à la longue on apprend beaucoup de choses. Si, plus haut, il a été dit que le caissier sera récompensé de son travail, il ne faudrait toutefois pas que de prime abord le caissier impute cette récompense sur la rétribution de son activité. La *conscience du fidèle accomplissement de ses devoirs* et la pensée de *rendre aux membres de bons services* doivent lui suffire provisoirement. La récompense doit se trouver dans son cœur. S'il la trouve dans son cœur, les tribulations extérieures ne l'irriteront pas ; s'il ne l'y trouve pas, il n'est pas à sa place comme caissier.

Mais même le plus capable des caissiers ne pourra pas remplir cette tâche tout seul, il faut à ses côtés un *président actif et capable*. Le président doit être pour les membres un *personnage respecté*. Que voulons-nous dire par cela ? Il est inadmissible que l'on choisisse comme président une personne quelconque qui sait très peu du système Raiffeisen et n'en comprend presque rien. Le président doit être au-dessus de la chose et par cela au-dessus de ses membres. Il doit être à même d'exposer à ses membres ses propres idées

d'une façon simple, claire, tranquille et compréhensible. Ceci est absolument indispensable lorsque, par exemple, il voudra diriger une réunion. Qu'il parle comme les habitants de son village ; chaque président, plus ou moins, possède une certaine facilité de la parole. Mais, au point de vue de la connaissance des affaires, il doit être également à la hauteur pour qu'un adversaire quelconque ne puisse pas, par des menées sourdes, le pousser dans une impasse d'où il ne trouverait plus de sortie. Il doit aussi être au courant de la comptabilité de la coopérative pour que le caissier ait la certitude que le président, lorsqu'il demandera à voir les comptes, comprend ce qu'il vérifie. Si le président est obligé de consulter le caissier pour chaque détail, celui-ci saura immédiatement que le président n'a aucune notion de la comptabilité coopérative ; son prestige se perdra. *Donc celui qui prend sa tâche comme président au sérieux doit connaître absolument les statuts et comprendre la comptabilité de la coopérative* pour qu'il soit également au courant de ces questions. S'il en est ainsi, membres et caissier sont obligés d'avoir du respect pour le savoir de leur président. Ils ne doivent pas craindre son ton sec ou même sa grossièreté, non ; un respect paternel doit s'établir entre membres et président.

Au fond, l'expression de « Père de la Coopérative » serait un beau nom à donner au président. Si les enfants sont dans le besoin, ils demandent conseil à leur père. Comme notre coopérative doit aussi être une grande famille, les membres voudront donc s'adresser au président ou père. Toutes les affaires d'argent sont donc nécessairement dirigées par le comité et le président, car de prime abord le caissier n'a rien à faire avec les demandes de prêt. Si un membre vient pour demander l'aide de la coopérative, le président doit recevoir avec complaisance celui qui a besoin de secours. Beaucoup de membres ont de la peine à expliquer leur misère à des connaissances. Par le ton approprié de la conversation, le président doit inspirer la confiance à ceux qui viennent vers lui pour voir ensuite quelle sera la meilleure façon d'aider. Mais le président doit aussi être un père sévère. De même que dans une famille, tous les enfants ne peuvent pas être traités de la même façon, de même faut-il procéder dans la vie coopérative à une distinction indispensable. S'agit-il de personnes peu scrupuleuses comme il en existe dans chaque commune, alors il faut faire à temps des reproches sérieux, et le président ne doit pas hésiter à dire à de pareils membres la vérité toute crue en face. Bien entendu, des mots durs

ne doivent pas être prononcés en présence de tierces personnes. En dehors de cela, il ne peut pas nuire à des personnes légères : « Nous t'aidons si tu acceptes nos conditions et si tu mènes une meilleure vie ». Evidemment, ce n'est pas facile de faire ainsi ; plus d'un président n'y arrivera pas, mais il faut l'exiger. Une parole sérieuse et sévère prononcée au bon endroit rend souvent de bons services.

Président et caissier ont de plus à s'occuper de la comptabilité de la coopérative. A cette occasion, ils voient l'actif du membre économe, mais ils constatent également les dettes du mauvais payeur. S'ils se réjouissent en voyant le compte du premier et s'ils se fâchent en voyant celui du deuxième, cela se comprend. Mais ils doivent toujours avoir le sentiment nécessaire du devoir pour ne pas dire, en aucun cas, le moindre mot sur les comptes. Ceci est souvent très difficile, car président et caissier sont des hommes comme d'autres, et de plus des hommes que gagne l'envie quand ils constatent le progrès économique d'un autre, ou la colère quand ils voient la négligence de leur prochain. Si, dans un cas pareil, ils se laissent aller à donner la moindre indication sur les chiffres inscrits dans les registres, ils pourront causer de sérieux dommages à la coopérative. Si les membres en question l'apprennent, ils perdront avec raison la confiance et cette confiance dans une coopérative est détruite beaucoup plus facilement que construite. C'est la raison pour laquelle l'avertissement suivant conserve toujours sa valeur : *Discrétion est un devoir d'honneur, doublement pour président et caissier.*

Bien entendu, les guides doivent également connaître l'organisme et le mécanisme. Ils doivent étudier sérieusement les statuts pour être à même de donner dans chaque cas des renseignements prompts et précis. Pour être bien au courant des différentes questions, il leur est indispensable d'étudier à fond les publications de la Fédération. Chaque président et chaque caissier doit absolument étudier les publications de l'Union d'une façon régulière et approfondie. Beaucoup de questions coopératives et économiques y sont traitées et discutées, de sorte qu'en sa qualité de guide on retire beaucoup de profit de l'étude de ces publications. De plus, il ne faut pas négliger les congrès des Fédérations auxquels doivent régulièrement assister au moins le président et le caissier. Dans ces réunions également on donne des éclaircissements et des suggestions qui sont extrêmement instructifs. En même temps, les guides sont formés de façon à répondre à toutes les questions et à pouvoir remplir entièrement leur tâche.

Les indications ci-dessus démontrent qu'il n'est pas donné à tout le monde d'occuper la place d'un président ou d'un caissier. Il y a beaucoup, beaucoup de travail. Pour bien remplir le poste, on a besoin d'hommes assidus au travail, d'hommes ambitieux, et parmi les plus assidus et les plus ambitieux nous devons choisir nos guides. Il faut qu'ils aient, à côté de tout leur travail encore le temps de porter leurs regards sur le bien idéal, prendre un bon livre et s'y absorber en vue de former leur esprit. Il faut qu'ils sachent faire aimer et estimer à nos cultivateurs leurs terres. Dans pareils livres, le guide doit puiser de nouvelles impulsions, du courage et de l'énergie nouveaux, pour être un véritable guide de sa coopérative. Alors on avancera.

Ainsi, si président et caissier sont animés d'un bon esprit de guides, s'ils envisagent toujours la prospérité et le développement de la coopérative, la coopérative deviendra une partie de leur propre personne ; s'ils réunissent à agir selon le principe : D'abord la coopérative, ensuite ma personne ! alors on peut dire : *Bonne chance à la coopérative dirigée par de pareils guides.*

L. N.

(Bulletin de la Fédération Agricole d'Alsace et de Lorraine).

## Les vignobles dans notre économie nationale

Dans notre économie nationale, comme d'ailleurs vis-à-vis des Caisses Raiffeisen, les vignobles de notre pays sont loin d'atteindre l'importance de la campagne. Mais les chiffres ne disent pas absolument tout ; nous devons tenir compte dans notre appréciation de différents facteurs parmi lesquels je cite le genre de terrains utilisés par la vigne, dans la plupart des cas impossibles à affecter à une autre culture.

Les vignobles suisses représentent le 1,01 % de la surface rurale totale, non compris les pâturages et les forêts. Alors qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle nous en possédions environ 35,000 hectares, nous n'en avons plus maintenant que 12,000 hectare, d'après le recensement fédéral des entreprises de 1929. Le canton de Vaud tient la tête avec 3,158 ha. Viennent ensuite le Valais, 2828 ; le Tessin, 1322 ; Zurich, 916, etc.

Dans la plupart des exploitations, on cultive à la fois campagne et vigne, cette dernière constituant un accessoire apprécié. La statistique nous indique que sur 238,470 exploitations en Suisse, il y en a 41,802 avec vignes, dont 6,128 viticoles au plein sens du terme.

La vigne occupe d'une façon permanente 2615 propriétaires et, au total, 4906

personnes. Avec domestiques et journaliers, nous arrivons à 10,807. Dans ces chiffres ne sont pas compris ceux qui ne vivent qu'accessoirement de la viticulture, en s'occupant encore à d'autres activités.

Voyons maintenant ce qui a trait au rendement financier. Celui-ci varie considérablement d'une année à l'autre. On compte qu'une période de 10 ans présente en moyenne une ou deux années excellentes, trois ou quatre bonnes, deux ou trois moyennes, et enfin trois ou quatre mauvaises. Ce rendement n'influence pas les frais de culture, qui restent à peu de chose près les mêmes. L'augmentation des parasites et maladies, les échanges internationaux plus fréquents, le gel et la grêle diminuent la production. Le marché des vins dépend encore pour une grande part de notre politique douanière. Après des années de difficultés, les vigneron ont obtenu, sous ce rapport, une satisfaction suffisante. Lors de certaines années de mévente, les pouvoirs publics sont venus à la rescousse par l'octroi de prêts sur les vins en cave, à des taux extrêmement réduits.

Si nous jetons un coup d'œil sur vingt ans en arrière, nous constatons que c'est l'année 1913 qui a donné les plus mauvais résultats, avec un rendement moyen de 8,2 hl. à l'ha. au prix de Fr. 52.60 l'hl., soit Fr. 461.30. Les plus gros chiffres sont ceux de 1918, où l'on parvint à Fr. 6,789.12 à l'ha. En regard, parlons des frais. Après trois années d'observations, on a calculé que la culture d'un ha. varie, dans le canton de Vaud, entre Fr. 3,000.— et Fr. 7,000.—. En Suisse allemande, on ne dépasse pas 3 à 4,000 francs. La main-d'œuvre entre là-dedans pour 60 à 70 %. Voilà pourquoi les vigneron doivent s'efforcer de travailler en famille pour se tirer plus facilement d'affaires.

Rappelons pour mémoire que les cantons et la Confédération ont versé, en 1929, Fr. 870,000.— de subsides de reconstitution, et approximativement 1,500,000 francs en 1930.

Parmi les mesures propres à aider le vigneron dans sa tâche, nous pouvons citer — cela va sans dire — la question des crédits. Comme partout ailleurs, les Caisses Raiffeisen peuvent jouer là leur rôle utile et bienfaisant. Il en existe un certain nombre dans le vignoble, mais pas encore assez. Puisse ne pas trop tarder le jour où chaque village de nos côtes sera doté d'une institution qui comprenne les besoins locaux et soit à même d'apporter au travailleur un encouragement efficace. La taxe véinale des terrains viticoles est en général élevée et permet aux Caisses une activité étendue dans le domaine du prêt hypothécaire. D'autre part, le compte-cou-

rant est une forme de prêt qui convient particulièrement bien au vigneron, à cause des rentrées périodiques d'argent en automne, à Noël et au printemps.

Disons enfin que la situation générale du vignoble paraît s'améliorer au point de vue économique. La consommation des vins du pays a augmenté ces dernières années, ce qui permet de bien augurer de l'avenir.

P. CHAUDET.

## Situation du marché financier

Depuis le début de l'année, le marché de l'argent est excessivement liquide et l'abondance monétaire va même en s'accroissant encore. Ces conjonctures ont entraîné ces derniers temps une nouvelle baisse du loyer de l'argent. On a l'impression actuellement que la pléthore monétaire sera de quelque durée, car l'on ne peut guère espérer qu'une solution prochaine des grands problèmes politiques et économiques mondiaux capable de transformer le marché financier universel puisse être encore envisagée.

On conçoit aussi qu'à la longue personne ne peut se payer le luxe de laisser toujours ses disponibilités sans intérêt, et les sommes considérables qui encombrant aujourd'hui le marché à court terme cherchent petit à petit, timidement encore il est vrai, des occasions de placements. Ceci encourage la baisse du taux sur le marché des capitaux. D'autre part, les réductions de 1/2 % et de 1 % intervenues sur le taux d'escompte en Angleterre, en Allemagne et au Danemark au cours des dernières semaines, ont donné plus d'aisance encore au marché financier universel.

Sous l'influence de ces dispositions générales, le marché des capitaux — pourtant toujours moins sensible que le marché à court terme — a lui-même réagi de façon évidente ces derniers temps. Le signe le plus expressif est fourni par le brillant succès qu'a remporté dernièrement l'emprunt fédéral de conversion au taux de 3 1/2 %; ces titres, qui offraient un rendement de 3 3/4 % environ ont été si fortement demandés que des souscriptions nouvelles pour un chiffre de 110 millions de francs n'ont pas pu être prises en considération et que la Confédération s'est vue même dans l'obligation de renoncer aux 25 millions qu'elle avait réservés pour ses fonds particuliers. Le premier essai d'émission d'un emprunt à 3 1/2 % a donc pleinement réussi. Il est vrai qu'on avait rendu cette émission attractive par de nombreuses chances de tirage. Néanmoins, on peut parler d'une réussite qui

augmente indéniablement les chances des cantons de pouvoir placer dorénavant leurs emprunts à des taux inférieurs au 4 %. On peut également voir dans cette disposition du marché des capitaux un des signes précurseurs d'une réduction plus accentuée du taux hypothécaire. Dans un récent communiqué qui a fait le tour de la presse suisse, le Conseil fédéral a rompu une lance en faveur d'une baisse du taux hypothécaire en invitant les cantons à faire pression dans ce sens auprès de leurs établissements financiers officiels. Si l'on prend en considération qu'en maints endroits des taux de 4 3/4 % pour les titres premier rang et de 5 % et davantage pour les titres de rangs postérieurs sont encore en vigueur et si l'on examine d'autre part les bénéfices brillants qu'annoncent encore les banques cantonales, les crédits fonciers et les instituts financiers locaux, l'appel du Conseil fédéral est compréhensible. Toutefois, les établissements financiers qui, comme la plupart des Caisses Raiffeisen, appliquent aujourd'hui à tous les comptes un taux de 4 1/2 % pour les créances en premier rang et 4 3/4 % pour les titres hypothécaires de rangs postérieurs, ont d'avance, dans leur politique des taux, devancé l'appel du Conseil fédéral. Si les dispositions actuelles du marché de l'argent se maintiennent, une nouvelle réduction de 1/4 % du taux hypothécaire peut et doit même être envisagée encore au cours de l'année; les établissements de crédit et les Caisses Raiffeisen s'y prépareront par une réduction progressive et rationnelle des taux créanciers.

Pour une Caisse Raiffeisen, les taux de 3 % en compte-courant, 3 1/2 % en caisse d'épargne et 3 3/4-4 % pour les obligations ne devraient plus être dépassés aujourd'hui. En regard aux garanties de premier choix qu'elles offrent et au fait qu'elles n'effectuent que de bonnes affaires dans le pays, les Caisses Raiffeisen ne peuvent aujourd'hui lutter en concurrence et payer des taux surfaits de 4 1/4 % et même de 4 1/2 % que certaines banques urbaines et même certains instituts financiers locaux se permettent d'appliquer encore.

## Caisses Benjamines et Caisses Doyennes

Laissant aux paysans quelques loisirs qu'ils utilisent volontiers pour l'étude de questions d'intérêt public, les mois d'hiver sont particulièrement propices à la fondation de nouvelles Caisses. Après les brillants progrès réalisés au début de cette année, et que nous avons déjà soulignés

dans notre dernière chronique, l'idée de Raiffeisen poursuit sa marche irrésistible. Plusieurs fondations sont encore intervenues au cours du mois dernier.

Nous signalions, la dernière fois, que M. l'abbé Remy, curé de Morlon, l'infatigable pionnier raiffeiseniste fribourgeois, avait donné à Semsales, au début de l'année, une conférence sur le but et l'organisation d'une Caisse Raiffeisen. La semence ainsi répandue n'a pas même attendu le printemps pour germer et une Caisse vient de se constituer définitivement dans cet important village du district fribourgeois de la Veveysse.

« Gäng e chli hü, aber nume nid gsprängt (Va de l'avant, mais ne t'emballe pas) » est une vieille maxime bernoise selon laquelle le mouvement raiffeiseniste bernois a marché au début, nous a dit M. le Conseiller Fédéral Minger, alors Conseiller national, lors du Congrès jubilaire de St-Gall. Or, le mouvement raiffeiseniste bernois ne semble plus marcher aujourd'hui d'après cette maxime ! Alors que plus de 5 Caisses s'étaient constituées au commencement de l'année, l'Oberland vient d'enregistrer encore une nouvelle fondation à Fahrni, près de Thoune. A l'issue des conférences données par M. l'abbé Montavon, directeur, et M. Membrez, président de la Fédération du Jura bernois, deux nouvelles Caisses viennent également de se constituer à Montfaucon et à Courtedoux.

Argovie enregistre, de son côté, une nouvelle Caisse dans l'important village de Menziken et le canton de Lucerne nous annonce aussi l'heureuse naissance d'une nouvelle Section à Schötz.

Toutes ces nouvelles Caisses ont reçu immédiatement de l'Union les formulaires utiles pour l'accomplissement des formalités nécessaires pour assurer la constitution légale (inscriptions au Registre du Commerce et à l'Administration Fédérale des contributions, etc.) ainsi que tout le matériel utile pour la gérance des affaires et la tenue de la comptabilité, de sorte qu'elles ont pu commencer immédiatement leur activité.

\* \* \*

Après Valeyres-sous-Rances qui a pu commémorer, l'an dernier déjà, comme première Caisse de la Suisse française, le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, les Caisses romandes suivantes :

BELFAUX (Fribourg),  
PALEZIEUX-MARACON (Vaud)  
RANCES (Vaud),  
SURPIERRE (Fribourg),

viennent à leur tour de nous faire parvenir les comptes et le bilan de leur 25<sup>me</sup> exercice.

A l'occasion de la clôture du premier quart de siècle d'existence, nous présentons nos félicitations sincères à ces Caisses jubilaires et nous faisons nos meilleurs vœux pour leur développement futur et leur constante prospérité. Nous rendons également hommage à l'esprit d'initiative, de résolution et de désintéressement dont ont fait preuve ceux qui, il y a 25 ans, ont posé les pierres de base de ces organisations. Plusieurs de ces hommes sont aujourd'hui à la brèche encore et ont accumulé ainsi, au cours de ce quart de siècle, un trésor immense de dévouement au profit de la communauté toute entière !

## Chronique étrangère

En Charles Gide, le Coopératisme français perd une de ses figures caractéristiques. Sa mort est aussi une grande perte pour les sciences économiques et sociales.

Gide est né en 1847 ; malgré un tempérament d'artiste et de poète, il fit son droit et fut agrégé en 1874. Il enseigna l'économie politique à Bordeaux, puis à Montpellier, où il ne tarda pas à attirer l'attention des économistes par ses idées nettement coopératistes, qui firent de lui le représentant et le théoricien le plus distingué de l'école dite de Nîmes. Dès lors, il mène plusieurs campagnes en faveur du système coopératiste. En 1900, la Faculté de droit de Paris lui confie la chaire d'économie sociale. Lorsqu'en 1919 le Congrès de la Coopération créa une chaire au collège de France, c'est à Gide qu'on fit appel. Charles Gide a écrit plusieurs ouvrages considérables, entr'autres : Principes d'économie politique, La Coopération, Les institutions du progrès social, L'Histoire des doctrines économiques. On lui doit aussi une masse d'articles de revues et de journaux.

L'idée pour laquelle il a combattu toute sa vie est la coopération dans toute sa rigueur. Il voyait dans ce régime qui supprime l'intermédiaire et le lucre le vrai moyen de réaliser la justice sociale. On pouvait certes ne pas partager certaines de ses idées. Bornons-nous à constater l'esprit constamment élevé qu'il mit à défendre ses thèses. Chrétien d'une haute spiritualité, il voulait moraliser et christianiser l'économie et la placer toute entière sous la juridiction des principes du christianisme.

Gide a été un merveilleux animateur, à qui le Coopératisme français doit beaucoup.

PENSÉE

Les grands travaux s'exécutent non par la force, mais par la persévérance.

Johnson.

## Fédération Vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel

Réunion régionale à La Sarraz

Poursuivant la série des conférences régionales qu'elle organise dans le canton afin d'intéresser les membres des Caisses au développement de nos associations et pour leur permettre de bénéficier dans une large mesure des enseignements que l'on peut recueillir dans une assemblée où sont exposées et discutées des questions intéressant nos organisations rurales de crédit, la Fédération vaudoise avait convoqué les délégués des Caisses de la Venoge et de l'Orbe pour le 2 mars dernier à La Sarraz. Une vingtaine de participants, auxquels s'étaient joints deux délégués du Brassus et un de la nouvelle Caisse de Champvent, étaient réunis ce jour-là, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel de la Croix-Blanche à La Sarraz.

M. Blanc, Secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, un ami sincère de nos organisations, avait tenu à honorer aussi la réunion de sa présence.

M. Golay, le très dévoué et actif président de la Fédération, ouvre la séance en souhaitant une chaleureuse bienvenue aux délégués et en les remerciant d'avoir répondu à l'appel du Comité ; il prie M. Décoppet, le président de la Caisse locale — la reine des sections de la région — de bien vouloir assumer la présidence de l'assemblée. M. Golay rappela, en termes émus, le souvenir de M. Huguenin, de La Sarraz, décédé l'automne passé, qui fut, jusqu'en 1928, président de la Fédération. Il signala également à l'assemblée que, par une curieuse coïncidence, se trouvait dans la salle, presque au-dessus de sa tête, une photographie de M. Cavat, Conseiller national, de Croy, lequel avait, en 1891 déjà, à l'occasion de la discussion d'une motion invitant le Conseil d'Etat à procéder à une enquête sur les conséquences morales, économiques et sociales du crédit à cette époque, signalé Raiffeisen et ses Caisse d'épargne et de prêts au Grand Conseil vaudois, et avait préconisé l'introduction de ces dernières en s'écriant : « Messieurs, puisque la chose est praticable en Allemagne, elle doit l'être chez nous ». L'avenir lui donna raison, puisque le mouvement raiffeiseniste vaudois est aujourd'hui largement étendu et prospère.

M. Décoppet, président, donna ensuite tour à tour la parole aux conférenciers pour les exposés figurant à l'ordre du jour.

Tout d'abord, M. Golay, président de la Fédération, parla de « L'idée de la coopération dans le domaine du crédit rural ; le système Raiffeisen ».

Puis M. Heuberger, secrétaire de l'Union Suisse traita son sujet habituel: «Le mouvement Raiffeiseniste en Suisse et son importance à l'heure actuelle».

Enfin, M. Serex, réviseur de l'Union Suisse développa certaines questions courantes d'administration qui se posent auprès de nos Caisses rurales.

Comme nous avons déjà eu l'occasion d'esquisser dans ce journal les grandes lignes de ces différents exposés, nous n'y reviendrons pas ici. Nous nous bornerons seulement à dire qu'ils furent suivis avec une attention soutenue par les assistants et vivement applaudis.

A ces exposés, une discussion générale suivit; il y fut beaucoup discuté de certaines questions d'administration, des prêts avec cautionnement, de l'engagement de détail, de la situation du marché de l'argent et des taux d'intérêts. Les délégués en profitèrent pour poser de nombreuses questions auxquelles les orateurs répondirent aimablement, et chacun eu l'occasion de communiquer utilement les expériences qui ont été faites dans divers domaines.

M. Blanc, secrétaire agricole vaudois, exposa que si la question du crédit remplit aujourd'hui déjà un grand rôle dans l'économie rurale, elle sera certainement appelée à en jouer un plus grand à l'avenir encore. Les Caisses de crédit mutuel feront bien de se préparer aujourd'hui à cette tâche. Les prêts de la Confédération se révèlent absolument impuissants à provoquer à eux seuls une amélioration durable de la situation des agriculteurs obérés. Ce qu'il faut avant tout c'est une réaction des paysans eux-mêmes, c'est un travail rationnel, des restrictions, une concentration intellectuel des efforts. M. Blanc termine en exhortant particulièrement les délégués à examiner toujours très soigneusement les demandes de crédit qui leur sont présentées et en les priant d'exercer un contrôle toujours sévère des débiteurs et des prêts accordés.

Pour terminer, M. Golay, au nom du Comité de la Fédération, et M. Décoppet, président de la Caisse de La Sarraz, remercient vivement les différents orateurs et tous les délégués. Ils exprimèrent leur foi en l'avenir de nos institutions et ils seront particulièrement heureux si ces dernières peuvent contribuer toujours plus, par leur bienfaisante activité, à la prospérité de la campagne vaudoise.

## Nouvelles des Sections

(Correspondances)

SEIGNEUX (Vaud):

Cette association a tenu, le dimanche 6 mars à 1 1/2 heures de l'après-midi, dans la grande salle du collège, sa vingtième assemblée générale, à laquelle

les organes dirigeants avaient tenu de donner un cachet spécial pour marquer l'entrée de la Caisse dans sa majorité.

Répondant à l'invitation qui leur avait été faite, l'Union et la Fédération Cantonale avaient tenu de se faire représenter à cette petite manifestation par MM. Golay, membre du Comité et Serex, réviseur.

Un petit rapport imprimé de 8 pages avait été adressé préalablement à tous les sociétaires et amis. D'une excellente tenue, cette publication contenait d'abord la convocation à l'assemblée, un rapport du Comité de direction exposant l'activité déployée par la Caisse au cours de ses premières décades d'activité, puis le compte général pour 1931 avec le compte récapitulatif de profits et pertes et le bilan au 31 décembre dernier; un rapport sommaire du réviseur de l'Union donnait ensuite aux sociétaires l'appréciation de l'instance de revision neutre et professionnelle sur l'administration et la situation de la Caisse et enfin, en dernière page, une très intéressante statistique illustrait d'admirable façon l'activité déployée par la Caisse au cours de ses 20 premières années d'existence.

Fondée le 16 juin 1912, la Caisse n'est entrée dans l'Union qu'en 1919. Elle a appliqué avec succès, pendant deux décades, les beaux principes d'entraide mutuelle dans le domaine de l'épargne et du crédit mutuel. Grâce au bon esprit de solidarité des membres et en particulier à l'activité consciencieuse et dévouée des dirigeants, cette institution a pris vite de l'extension de telle sorte qu'elle a été rapidement en mesure de remplir toutes ses prestations comme banque de village. Le mouvement d'affaires a atteint jusqu'à ce jour près de 8 millions de francs. Elle groupe aujourd'hui 54 sociétaires et présente un chiffre de bilan de Fr. 364,000 avec Fr. 17,500 de réserves.

La vingtième assemblée se déroula en deux actes sous une régie impeccable. D'abord eut lieu la *partie administrative* sous la présidence de M. A. Vauthey, président. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, le président du Comité de direction, M. Ad. Vauthey, le caissier, M. Ulysse Vauthey, et le président du Conseil de surveillance, M. Jules Wist, présentèrent tour à tour d'excellents rapports annuels concis et expressifs, se complétant admirablement les uns les autres pour former ensemble un exposé des plus fouillés et des plus complets. Les comptes furent approuvés sans discussion et l'assemblée procéda à des élections dans les comités. Pour parfaire l'administration intérieure, l'assemblée adopta encore, sur la proposition des comités, le règlement d'exécution en vigueur auprès des Caisses Raiffeisen suisses.

Puis vint le second acte: la commémoration du XX<sup>e</sup> anniversaire de la Caisse! Cette partie fut dirigée avec enthousiasme et entraîné par M. Jules Wist, président du Conseil de surveillance — un Raiffeiseniste dans le vrai sens du mot — qui avait déjà présidé en 1912 la réunion constitutive de la Caisse. Après deux chants du Chœur d'hommes de Seigneux et pendant que de charmantes jeunes filles

du village servaient une simple mais excellente collation, le Secrétaire, M. Eugène Tenthorey, fit, de fort intéressante façon, l'historique de la Caisse.

M. A. Golay, membre du Comité de direction de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen et président de la Fédération vaudoise, prit ensuite la parole pour apporter ses meilleurs vœux à la Caisse jubilaire. En Raiffeiseniste convaincu et militant, M. Golay parla de la valeur morale et intellectuelle de nos Caisses rurales, et de la bienfaisante action qu'elles exercent dans nos campagnes. Il mit ensuite en relief, de marquante façon, les admirables principes fondamentaux de Raiffeisen qui, en faisant appel à la solidarité, à l'entraide mutuelle, à l'esprit d'abnégation et de dévouement, font de nos institutions locales non seulement de merveilleux instruments d'épargne et de crédit, mais encore des écoles de saine entraide sociale et villageoise.

Après de nouvelles productions du Chœur d'hommes, M. H. Serex, délégué du Bureau Central, remercia les dirigeants de leur gracieuse invitation et apporta à son tour à la Caisse les félicitations et les vœux de l'Union Suisse qui est heureuse de compter en la Caisse de Seigneux un membre dévoué avec lequel elle peut marcher la main dans la main pour la réalisation d'un but commun. M. Serex adressa un hommage particulier de reconnaissance à tous ceux qui ont posé la pierre de base et qui ont travaillé ensuite avec un dévouement inlassable à la prospérité de l'organisation qui est aujourd'hui une perle du village. En considération des taux avantageux qu'elle applique et du fait que chacun peut traiter ses affaires financières sur place, sans frais et sans perte de temps, la Caisse a réalisé, au cours de ses 20 ans d'existence, des services immenses que le représentant de l'Union évalue à 50,000 francs au bas mot, sans tenir compte des réserves qui travaillent encore dans la localité. M. Serex félicite les membres d'avoir résolu la question du crédit local et leur montre cette même idée à l'œuvre en Suisse où les Caisses Raiffeisen sont au nombre de 550 groupées en une forte organisation nationale, et dans le monde entier ensuite où leur nombre dépasse 130,000, formant ainsi le plus fort mouvement coopératif de l'univers.

M. Favre, de Combremont, apporta également, en termes chaleureux, ses félicitations et ses vœux à la Caisse jubilaire au nom d'une Caisse de crédit mutuel du voisinage qui, bien que ne faisant pas partie de l'Union Suisse, avait tenu néanmoins à se faire représenter. Après quoi M. Wist termina cette petite manifestation en adressant à tous et en particulier au Chœur d'hommes dont les charmantes productions agrémentèrent la réunion, les plus vifs remerciements et en invitant les sociétaires à serrer toujours plus les rangs et à soutenir leur petite banque locale.

Ce fut une réunion simple et digne, en harmonie parfaite avec le caractère de nos modestes coopératives rurales, une réunion comme elles devraient toujours l'être auprès de nos Caisses Raiffeisen.

ALLE (Jura-bernois).

Notre Caisse de Crédit Mutuel vient de boucler son sixième exercice. L'assemblée générale, réunie le samedi 6 février et très bien revêtue, a approuvé les comptes et en a donné décharge aux organes responsables.

Le bilan, à fin décembre 1931, a atteint 100,000 francs et le roulement d'affaires s'est monté à 250,000 francs. Les dépôts d'épargne ont augmenté particulièrement dans une belle proportion. Grâce aux progrès réalisés, les taux débiteurs ont pu subir une sensible réduction qui s'accroîtra certainement encore à l'avenir.

A notre époque si troublée au point de vue économique, une Caisse Raiffeisen, dans la commune, est appelée à être un précieux appui. Chacun comprendra mieux le beau but d'une œuvre de Crédit Mutuel, en se rappelant que la base de cette dernière repose sur l'entraide et la solidarité.

De par leur organisation, déjà éprouvée depuis de longues années, les Caisses Raiffeisen offrent la sécurité la plus complète aux déposants. En conséquence, elles méritent pleinement la confiance qu'on leur témoigne et l'on peut prévoir pour elles un bel avenir. Elles ne sont pas seulement des institutions financières solides; elles ont une portée morale et sociale considérable, en cherchant le bien de chacun dans l'application de notre belle devise nationale: Un pour tous, tous pour un.

ooo

VEROSSAZ (Valais).

Dimanche 21 février, les membres de la Caisse se réunissaient en assemblée annuelle, sous la présidence de M. Alexis Coutaz, président. M. Puipe, le dévoué et sympathique propagateur de l'idée de Raiffeisen en Valais romand honorait l'assemblée de sa présence.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, M. Coutaz présente un magistral rapport présidentiel plein de bonnes directives pour toute l'assemblée. M. Coutaz parle de la crise du système économique actuel, moins grave que la crise des énergies et des volontés. Avec sa verve habituelle, il fait toucher du doigt le noble but des caisses Raiffeisen, but vraiment chrétien et social qui est le développement de l'esprit d'économie et du sentiment de la valeur personnelle. Notre dévoué président émet ensuite quelques considérations au sujet de l'exercice écoulé. Notre caisse accuse un roulement d'affaires de 200,000 francs et son bilan à fin décembre 1931 se monte à fr. 155,350.—. Le compte de profits et pertes boucle par un bénéfice de 847 fr., qui porte le fonds de réserve à plus de 5200 francs, permettant une prochaine réduction du taux de l'intérêt. M. Coutaz termine son volumineux et beau rapport en soulignant l'activité du comité de surveillance et du caissier.

La parole est ensuite donnée au président du Conseil de surveillance, M. le chanoine Vergères. En quelques phrases fort spirituelles, ce dernier parle d'un voyageur arrêté sur sa route pour jeter un regard de satisfaction sur le chemin parcouru et pour contempler avec sérénité les horizons nouveaux qui s'ouvrent

devant lui. Ce voyageur, dit-il, c'est la caisse de crédit mutuel de Vérossaz. Elle peut être fière de son passé, heureuse et optimiste en face de son avenir. Elle possède maintenant la sagesse de la maturité et cette sagesse mise en commun fortifiera l'esprit mutualiste et chrétien de tous ses membres.

M. Fellay, caissier, donne ensuite à l'assemblée, avec clarté et précision, toutes les indications nécessaires sur les comptes annuels.

Enfin arrive le tour de M. Puipe. Eloquemment, il fait ressortir la nécessité de nous aider nous-mêmes pour notre bien d'abord puis pour celui de la collectivité. Il faut, ajoute-t-il, que l'esprit d'épargne se développe au sein de notre population. Soyons simples, sans toutefois nous refuser le nécessaire que nous pouvons nous procurer dans la mesure de notre simplicité, évitons l'endettement, demandons des conseils à des personnes d'expérience avant de nous engager dans une entreprise hasardeuse et surtout évitons certains cautionnements. Que la loi de la charité règne chez nous, car l'esprit de « chicane » ne sème que ruine sur son chemin. M. Alexis Coutaz, au nom de l'assemblée, remercie bien cordialement l'orateur.

Après la distribution de l'intérêt de la part d'affaires, la séance est close, et chacun rentre chez soi content, en se promettant de mettre en pratique les bonnes paroles entendues.

ooo

TREYVAUX (Fribourg).

Dimanche 28 février s'est tenue à Treyvaux l'assemblée annuelle de la Caisse de Crédit Mutuel de la paroisse. Les différents organes de l'association ont présenté des rapports documentés et intéressants sur la situation de la caisse à la fin du 17<sup>me</sup> exercice. Les sociétaires avaient du reste examiner aussi à loisir les comptes et le bilan, un rapport imprimé leur ayant été remis, comme habituellement, lors de la convocation. Chacun a pu se rendre compte que la situation de la Caisse locale était excellente à tous égards. C'est une satisfaction appréciable par les temps où nous vivons. Nous assistons à tant de débâcles financières, en Amérique, en Allemagne et même récemment en Suisse, qu'il est réconfortant de constater dans nos campagnes fribourgeoises de petits mais solides noyaux de sage économie et de véritable esprit de solidarité.

La Caisse compte actuellement 114 sociétaires. Le chiffre du bilan atteint Fr. 838,000.— avec 30,000 francs de réserves. Durant le dernier exercice, 1616 opérations de caisses ont été traitées pour un chiffre total de 1,8 million de francs. Se fondant sur le véritable esprit qui a soufflé dans toute l'histoire du développement du raffaïenisme, la Caisse de Treyvaud applique aujourd'hui des taux excessivement avantageux. Malgré cela, elle a pu réaliser néanmoins un bénéfice rationnel de Fr. 2,678.84.

La marche si régulière et si réjouissante de cette mutualité est due à l'esprit de vraie solidarité chrétienne de ses membres et aussi pour une large part aux soins scrupuleux de ses deux comités de direc-

tion et de surveillance et aux mérites du dévoué caissier M. Guillet.

Chacun a emporté de cette belle réunion la certitude que les intérêts de l'association sont en bonnes mains.

ooo

COLLOMBEY (Valais)

Notre Caisse a tenu, dimanche 20 mars, son assemblée annuelle.

Le président du Comité de direction, M. Severin Pistoletti, ouvre la séance. Il remercie les membres d'avoir répondu si nombreux à la convocation, et souligne la présence de M. l'abbé Follonier, R<sup>n</sup> curé de la paroisse, et de M. Puipe, représentant de l'Union Suisse et de la Fédération Valaisanne. Avec un peu de retard, un de nos collaborateurs, M. l'avocat P. de Courten, fit également son apparition, accompagné de quelques amis de Monthey.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, le rapport administratif est présenté par notre dévoué président.

Il nous rappelle tout d'abord la disparition de l'un de nos membres, et prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire du regretté défunt.

Quelques explications sont ensuite données sur la marche de la société qui fut, malgré la crise, relativement bonne.

Avec beaucoup de tact, il fait ressortir qu'il est un devoir de chacun de travailler intégralement avec la caisse, et engage les membres à faire un peu de propagande auprès de leurs amis non-sociétaires pour les amener à grossir les rangs de cette œuvre philanthropique.

Les comités ont tenu, durant l'année, 13 séances et se sont prononcés sur 11 objets.

Notre Caisse, qui comptait 61 membres à l'assemblée générale de 1931, s'est accrue de 7 nouveaux adhérents.

Puis le caissier, dont les comptes figurent à l'avance inscrits au tableau noir, nous fit un exposé détaillé des opérations de la Caisse.

Tels que les années précédentes, les comptes avaient été imprimés et distribués aux sociétaires une semaine avant l'assemblée. Ces comptes sont approuvés sans discussion.

Le mouvement général a été de Fr. 520,727.70 et le chiffre de bilan atteint Fr. 207,360.30.

Le caissier fait ensuite plusieurs remarques judicieuses concernant les relations des débiteurs avec lui-même et les comités, et donne quelques sages conseils.

M. Puipe, vice-président du Comité Central Valaisan, fut demandé pour la circonstance comme conférencier.

Que dire de son exposé sinon qu'il fut comme toujours admirable.

Il nous a prouvé, par sa science théologique, qu'il était apte à traiter non seulement les œuvres sociales et économiques, mais à développer avec les mêmes facilités les préceptes de l'Évangile.

Il nous met fort justement en garde contre certaines tendances d'abus de confiance et de gaspillages des biens matériels dont nous jouissons.

M. Puipe nous recommande également de reléguer à l'arrière-plan nos divergences d'opinions et de clan, afin que l'esprit

d'entente et de support mutuel règne au sein de nos associations.

Ces paroles furent soulignées par M. le R<sup>d</sup> curé, et M. l'avocat P. de Courten formule quelques observations ayant trait à des questions juridiques.

Suit l'appel nominal et la répartition de l'intérêt de la part d'affaire. F.

## Tribune libre

### A propos de la rédaction des créances hypothécaires

#### Demande :

Pour toutes les créances hypothécaires qu'il stipule en faveur de notre Caisse, le Notaire prévoit un terme déterminé, de 3, 5 ans, durant lequel le taux ne peut être modifié. Nous pouvons nous trouver de ce fait en présence d'une difficulté. Si les taux montaient, nous subirions une perte sur l'intérêt de ces prêts car nous ne pourrions pas modifier à notre gré les taux fixés. Comment peut-on parer à cet inconvénient ?

#### Réponse :

Malheureusement souvent pratiqué encore aujourd'hui, le procédé consistant à accorder les prêts hypothécaires pour un terme déterminé n'est pas rationnel et l'on devrait s'appliquer partout à le faire disparaître.

Dans le cas particulier, nous vous conseillons de donner les instructions utiles à votre Notaire afin qu'il supprime dorénavant la clause du terme fixe dans les titres qu'il stipule en votre faveur. Il pourra donner alors à cette clause la rédaction suivante qui est mieux appropriée :

« Le prêt est accordé pour une durée illimitée. Le remboursement pourra être dénoncé en tout temps, de part et d'autre, moyennant un avertissement préalable de trois mois ».

Au sujet de l'intérêt, on pourra également stipuler la cause suivante :

« L'intérêt de la somme prêtée court dès le ... au taux de ... pour cent l'an jusqu'à nouvel avis, la créancière ayant toujours le droit de modifier ce taux selon les conditions générales du marché de l'argent sans dépasser toutefois le 6% l'an. »

De cette façon, les créances hypothécaires sont beaucoup plus souples, et soit le créancier, soit le débiteur peuvent toujours mieux les adapter aux conditions générales du marché de l'argent.

ooo

### Fixation des taux débiteurs et calcul de la commission sur les comptes courants

#### Demande :

Quelle échelle devons-nous adopter pour appliquer à nos débiteurs des taux absolument équitables et bien en rapport avec la nature et les risques de leurs comptes.

Veuillez nous renseigner aussi sur la façon de prélever la commission sur les comptes-courants.

#### Réponse :

Pour fixer des taux les plus rationnels possibles à ses débiteurs, une Caisse Raiffeisen peut adopter l'échelle suivante qui tient compte du genre des garanties données, de la nature des comptes, ainsi que du travail spécial que ces derniers peuvent occasionner à la Caisse :

a) Le taux le plus bas sera appliqué aux créances hypothécaires (cédules, obligations) en premier rang. Peuvent être considérés comme créances de cette catégorie tous les prêts fermes garantis par une hypothèque qui ne dépasse pas les deux tiers de la valeur vénale pour les immeubles affectés à une exploitation rurale.

Chaque Caisse Raiffeisen devra s'efforcer d'appliquer ici autant que possible le taux en usage auprès des établissements officiels (Crédits Fonciers, Banques Cantonales).

b) Pour les créances de rangs postérieurs, il est d'usage d'appliquer un taux supérieur de 1/4 % à 1/2 % à celui fixé pour la catégorie a ci-dessus.

Seront placés dans cette catégorie tous les prêts avec hypothèque dépassant la limite de 2/3 de la valeur vénale que nous avons définie plus haut. Il est entendu que pour tous ces prêts, la garantie hypothécaire doit être consolidée par un nantissement ou un cautionnement.

c) Les prêts contre nantissement s'effectuent généralement à un taux identique à celui appliqué aux prêts hypothécaires second rang (catégorie b). Entrent en considération comme nantissement les papiers valeurs de premier choix, les carnets d'épargne et les polices d'assurance sur la vie.

d) Pour les prêts avec simple cautionnement, le taux sera en général de 1/4 % plus élevé que celui appliqué pour les prêts hypothécaires second rang (catégorie b) ci-dessus).

e) Pour les prêts avec engagement de bétail, les Caisses Raiffeisen n'appliquent que rarement un taux supérieur à celui en vigueur pour les prêts avec cautionnement.

Généralement, tous ces taux sont nets, c'est-à-dire sans aucune commission d'étude ou autres.

f) Pour les comptes de crédit exploitables en compte-courant, on applique généralement également l'échelle ci-dessus, avec, en plus du taux fondamental, une commission de 1/8 % à 1/4 % par semestre. Les comptes-courants débiteurs se bouclent au 30 juin et au 31 décembre.

Pour les comptes-courants, la commission est une nécessité si l'on veut que des conditions absolument équitables soient appliquées à tous les comptes. Le titulaire d'un compte-courant peut effectuer à son gré des versements et des prélèvements sur son compte ; ceci oblige la Caisse à garder constamment une réserve de disponibilités et l'exploitation de ces comptes lui occasionne du travail et des frais ; la commission ne constitue donc pas effectivement ici un intérêt voilé (comme c'est le cas par exemple pour la commission qu'appliquent les banques sur les billets à ordre) mais simplement un dédommagement pour le travail, les pertes d'intérêts et les frais qu'occasionne l'exploitation du compte.

Le calcul de cette commission s'effectue généralement de la façon suivante :

- 1) pour les comptes-courants débiteurs :  
On prélève la commission de 1/8 à 1/4 % semestriellement sur le chiffre du plus fort crédit utilisé durant le semestre.
- 2) pour les comptes-courants créanciers :  
On prélève ici équitablement une provi-

sion de 1/2 % à 1/8 % sur le total des prélèvements.

Outre cela, il va sans dire que tous les frais directs occasionnés par l'exploitation d'un compte (ports de réclamations, frais juridiques éventuels, etc., etc.) doivent spécialement être portés en compte lors de la clôture. On agira aussi par souci d'équité envers le débiteur ponctuel.

ooo

### Sur l'engagement de bétail

#### Demande :

Veuillez nous donner quelques renseignements sur l'engagement de bétail. Nous ne faisons pas ordinairement des prêts de ce genre, mais nous avons actuellement une demande d'emprunt pour laquelle nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'obtenir le bétail comme garantie supplémentaire.

#### Réponse :

Les prêts sur engagement de bétail ne peuvent pas s'effectuer sans autre. Tout établissement de crédit qui désire effectuer des prêts de ce genre doit tout d'abord solliciter et obtenir du Conseil d'Etat de son canton l'autorisation nécessaire prévue par l'ordonnance fédérale sur l'engagement de bétail du 30 octobre 1917.

D'une manière générale, l'engagement de bétail est à considérer comme un moyen de crédit désavantageux aussi bien pour le créancier que pour le débiteur.

Les prêts avec engagement de bétail et cautionnement complémentaire — et aux termes de votre demande il semble que c'est ce que vous envisagez — sont absolument interdits par la loi.

L'Union possède un règlement-type à l'usage des Caisses affiliées normant la question des prêts avec engagement de bétail. Les prêts semblables ne peuvent être effectués que jusqu'à concurrence de 50 % au maximum de la valeur du bétail engagé. Ce dernier doit être assuré. Seul le bétail bovin peut entrer en ligne de compte. L'inscription de l'engagement au Registre du Préposé, inscription qui doit être renouvelée tous les deux ans, est excessivement coûteuse (env. fr. 7.—). D'autre part, l'engagement de bétail constitue une garantie difficile à surveiller par les Comités avec laquelle certaines Caisses ont déjà fait de très mauvaises expériences.

Si une Caisse se décide à adopter ce mode de crédit, une prudence particulière est de rigueur. Les avances ne peuvent être alors effectuées que sous forme de prêts à terme, et des amortissements importants doivent être exigés.

## Jeune homme

ayant terminé son apprentissage de banque auprès d'une Caisse St-Galloise, cherche emploi dans un bureau (banque, administration, étude de notaire) où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française.

S'adresser à la  
CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL,  
WITTENBACH (St-Gall).